

République Française
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE**

Séance du 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie SIMON, Maire de Sainte-Radégonde.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Valérie SIMON, Véronique FOUCHER, Yasmine PIRONNET, Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Murielle COLIN, Messieurs Pascal BELONCLE, Benjamin LEPERCQ.

Excusés : Monsieur Franck WAXIN, Christophe DURAND, Jérôme GADIOUX.

Secrétaire de séance : Madame Véronique FOUCHER.

ORDRE DU JOUR

- PV du 10/07/2023
- Délibération convention unique CDGFPT
- Délibération positionnement de l'éolien sur notre commune
- Questions diverses

PV DU 10/07/2023

Le PV du 10/07/2023 a été approuvé par tous les conseillers présents.

DELIBERATION CONVENTION UNIQUE D'ADHESION AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

A compter du 01/01/2024, afin de simplifier nos démarches administratives avec le CDG 86, les missions complémentaires facultatives peuvent être regroupées au sein d'une convention unique de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention unique d'adhésion avec le CDGFPT 86.

DELIBERATION AVIS SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR SAINTE-RADEGONDE

Suite à des sollicitations de différentes entreprises pour des projets éoliens sur notre territoire, Madame le Maire interroge le conseil municipal sur son positionnement concernant l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Après débats et discussions, les membres du conseil municipal, ne souhaitent pas l'implantation d'éoliennes sur la commune avec 6 votes en ce sens, 1 abstention, 1 vote pour l'implantation d'éoliennes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe du passage du Rallye historique du Poitou dans le bourg dimanche 08/10/2023 de 8h à 10h.

Madame le Maire demande l'avis du conseil sur le passage sur notre commune le weekend du 8 et 9 mars 2024 du 32^{ème} Rallye de la Vienne Voiture. Une buvette au profit des associations serait mise en place. Le conseil émet un avis favorable au passage de cette course.

Madame le Maire interroge le conseil sur la possibilité de rencontrer les personnes en charges du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI40). Le conseil décide d'attendre que le PADD soit plus avancé et plus précis afin de mieux cibler les enjeux pour notre commune.

La convention avec la commune de La Puye a été signée au mois de juillet 2023 : les enfants de Sainte-Radégonde sont donc rattachés à l'école de La Puye. Le conseil municipal décide d'offrir le matériel sportif et ludique (récupéré l'année dernière lors de la distribution de la dotation sport de Grand Poitiers) à la commune de La Puye pour les enfants de l'école ou de la garderie.

Suite à la sortie de la commune du SIVOS, Madame le Maire et la 1^{ère} adjointe ont rencontré la présidente du SIVOS et se sont mis d'accord sur un tarif de 1 000€ par enfant restant dans le SIVOS et jusqu'à la fin de leur scolarité. Toutefois la commune ne prendra pas en charge les nouveaux enfants inscrits. Une convention est en cours et sera délibérée au prochain conseil.

Madame le Maire fait part des remerciements de La Croix Rouge, de la Ligue contre le Cancer, et des 3 associations de notre commune (AICA, La Bonne Entente et le Foyer Rural) pour l'obtention de leur subvention.

Une commémoration aura lieu pour le 11 novembre, certainement l'après-midi comme l'an dernier.

Suite aux travaux de mises aux normes, l'aire de jeux est à nouveau ouvert au public. Afin de lui redonner un peu de gaieté, une séance peinture est programmée par les élus.

Pour la fête des Lumas qui s'est déroulée dans une bonne ambiance le samedi 5 août 2023, la commune a pris en charge le feu d'artifice pour 2 250€, la SACEM lui incombant pour 125€ et le branchement supplémentaire électrique pour 60€ soit un total de 2 435€.

Madame QUERE qui s'occupe de l'entretien de l'église demande à la mairie d'acheter un déshumidificateur électrique pour la sacristie de droite dans le but de préserver ce mur qui est sous la terre du cimetière. Le conseil accepte cette demande et des propositions seront transmises.

Madame le maire a fait une autre demande de devis d'assurance pour la commune à AREAS. Dans ce cadre, l'assureur s'est interrogé sur le récolement de l'église et de la valeur des tableaux et objets à indemniser à sa juste valeur en cas de sinistre. Après échange, le conseil municipal demande des devis d'un commissaire-priseur pour évaluer ces biens.

Suite à la déclaration de sinistre faite pour l'église dans le cadre de la reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse pour 2022, l'expert a rendu son rapport mentionnant que « le phénomène sécheresse n'est pas le caractère déterminant des désordres allégués ».

Une autre déclaration de sinistre a été faite concernant la clôture de l'ancienne école suite à un accident avec une voiture des locataires. L'assurance a accepté le devis de l'entreprise Neau qui avait fait les travaux pour 682€.

Les Pompes Funèbres Hélène ont reçu les plaques pour le columbarium et seront posées prochainement.

Le récupérateur d'eau pour le nouveau cimetière devrait être installé également prochainement.

Le 6 rue Principale n'étant pas loué, une nouvelle annonce en mode particulier va être mise sur Le Bon Coin pour plus de visibilité. Céline WIBAUT s'occupe de la mise en ligne. Le massif de fleur a été nettoyé et les rosiers replantés dans le massif de la mairie.

Madame le Maire demande à ce que soit revu le thermostat de la salle des fêtes qui ne fonctionne pas correctement et demande une intervention manuelle pendant la location du weekend. Le conseil décide de recontacter l'entreprise qui avait mis des nouvelles sondes l'an dernier.

Madame le Maire demande à réfléchir au budget 2024 et aux travaux envisagés pour la commune :

- remise aux normes électrique de la petite salle, isolation...
- volets pour les 2 et 8 rue Principale pour protéger de la chaleur

Une réflexion est faite sur l'utilisation à terme de cette petite salle qui pourrait être un lieu d'échange et de rencontre pour les habitants de Sainte-Radégonde : dépôt de livres, échange d'objets... ?

L'entreprise Aux Jardins d'Alexis a effectué l'entretien des espaces verts sur la commune pour un montant de 1 028,40€.

L'entreprise Berthonneau a entretenu les chemins de la commune au mois de mai avant la marche du Foyer Rural et à la fin de l'été avec nettoyage des fossés pour un montant total de 3 775,92€.

L'étude sur l'espace arboré de la commune qui a été faite par Grand Poitiers va permettre la prise en charge de la taille du tilleul devant la mairie.

Madame FOUCHER présente une proposition de Grand Poitiers sur les chemins de randonnées. Un circuit sur notre commune peut être proposé et Grand Poitiers s'occupe du balisage. Un repérage du circuit possible doit être fait.

Des composteurs vont être distribués à partir du mois de novembre à chaque résident dont le jardin fait plus de 50m². Concernant les logements de la Résidence La Cure et de la rue Principale, un composteur commun par lieu doit être placé pour tous les locataires.

Suite à la répercussion de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la taxe foncière, un avenant au bail des locataires rue principale va être mis en place pour répercuter cette TEOM.

Grand Poitiers répercute également une redevance spéciale à la mairie pour les ordures de la salle des fêtes, du cimetière et des locaux administratifs. Une réflexion est faite sur les bacs de la salle des fêtes utilisés un peu par tout le monde.

Madame le Maire rappelle la date du dimanche 17 décembre pour le spectacle des enfants et le repas des aînés.

Madame le Maire évoque les différents conflits de voisinage sur la commune et lit le courrier de Madame DARTHOUT au conseil municipal suite à sa demande du 14 août 2023.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 23 octobre au 5 novembre 2023 pendant les travaux de mise aux normes des toilettes publiques.

A 21h20, la séance est levée

Arrêté le 20/11/2023 par

la secrétaire de séance

le Maire



V. FAUCHER



